



Digne-les-Bains, le 21 novembre 2016

**Alerte météo : les Alpes-de-Haute-Provence
placées en « vigilance orange orages, pluie-inondation »**

Météo France a placé le département des Alpes-de-Haute-Provence en vigilance orange pour les orages, les pluies et l'inondation à partir du lundi 21 novembre 2016 à 6h00 jusqu'au mardi 22 novembre 2016, 12heures.

En effet, des passages pluvio-orageux vont stationner sur le département, en particulier le sud, toute la journée, la nuit prochaine et jusqu'à demain mardi 22 novembre 2016 à midi.

Outre les phénomènes classiquement associés aux orages (forte activité électrique, fortes rafales de vents), des averses pourront donner localement des précipitations de 10 mm en peu de temps.

La limite pluie neige s'élève à 2100 m.

Conséquence possible orages :

- Ces violents orages sont susceptibles de provoquer localement des dégâts importants notamment sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire rapidement.

Conséquence possible pluie-inondation :

- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent localement provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendus difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes »
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Aussi, le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence appelle à la plus grande vigilance et vous recommande de prendre toutes les mesures nécessaires de prévention en vue de cet épisode orageux.

Rappel des recommandations en cas d'orage :

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

Rappel des recommandations en pluie-inondation :

- Si vous habitez en zone habituellement inondable, tenez-vous informé suivez les consignes de sécurité, souciez-vous de vos voisins et prenez les précautions adaptées.
- Mettez préventivement vos biens à l'abri des eaux.
- Ne descendez en aucun cas dans les sous-sols durant l'épisode pluvieux.
- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou tout autre activité extérieurs et soyez vigilant.
- Evitez, si possible, le réseau routier secondaire.
- Soyez prudents face aux conditions de circulation pouvant être difficiles.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.
- Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.

Pour connaître l'évolution de la situation, vous pouvez consulter le bulletin de Météo France sur le site internet <http://france.meteofrance.com> ou en appelant le 32 50.